PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON
COMMUNE

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

DARDILLY

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial









GRANDLYON
la métropole

Agence d'**Urba**nisme
aire métropolitaine **Lyon**naise

Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales ;*
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement ;*
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles.*

SOMMAIRE

PIP A1 - Le bourg..... p.4
PIP A2 - Le Barriot..... p.6
PIP A3 - Hameau de la Crépillère..... p.8
PIP A4 - Hameau du Clair..... p.10
PIP A5 - Hameau du Paillet..... p.12
PIP A6 - Hameau du Bouquis..... p.14
PIP A7 - Hameau de Parsonge..... p.16

A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Le Bourg

Identification

Localisation : Place de l'église ; rue du Curé d'Ars ; ruelle des Sœurs ; chemin de la Grabottière

Typologie : Tissu des cités historiques

Valeur : historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le bourg est implanté sur une butte, à l'emplacement de l'ancien village médiéval fortifié au début du XIIIe siècle.

- Au début du XIIIe siècle l'archevêque de Lyon, Renaud de Forez (élu en 1193, mort en 1226) fait fortifier le bourg de Dardilly. Le rempart enfermait dans son enceinte une vingtaine de maisons disposées en cercle autour de l'église et du cimetière adjacent. C'était « le château ». On y accédait par une porte voutée débouchant face à l'angle sud-est de l'église. Ces fortifications ont été démolies en même temps que l'église de pierre en 1852, pour laisser la place à la nouvelle église. Les moellons de pierre (calcaire gris) ont été réutilisés pour construire les parties basses des absides de l'église actuelle. Aujourd'hui, seule la disposition circulaire des rues et maisons, atteste de l'existence du rempart.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend un Elément Bâti Patrimonial, identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Les maisons construites hors du « château » ont conservé la disposition circulaire imposée par le site. Ce sont aujourd'hui les plus anciennes maisons du bourg, mais elles ont toutes été remaniées et transformées.

- Les bâtiments s'implantent en front de rue, de façon semi-continue. Au nord de l'église, les bâtiments s'implantent sur deux bandes ; les bâtiments de celle du fond étant précédés par un jardin végétalisé ;

- Les bâtiments possèdent des volumes simples et une hauteur relativement faible avec un développement moyen de deux à trois niveaux. Un certain nombre de bâtiments possèdent une organisation autour d'une cour.

- Ils sont de facture modeste en général (peu d'ornementation et modénature, toiture à deux pans couverte de tuiles…), bien que quelques éléments remarquables se démarquent :

< 5 place de l'Eglise : balcon avec garde-corps en fer forgé, décoré d'un monogramme J.-B.-B., daté du XIXe siècle ;

< 18 place de l'Eglise : maison, appelée jadis 'la maison grise' avec un balcon en fer forgé, décoré de deux lyres et abrité d'un auvent prolongeant la toiture (XIXe siècle) ;

< 3 rue de la Mairie : maison d'un ancien maréchal-ferrant, dont l'enseigne en fer forgé, formée d'une panoplie de fers à chevaux ou à bovins, orne la façade (XIXe siècle) ;

< 10 rue de la Mairie : un portail à linteau en bois daté de 1827 ; la maison a été édifiée en 1880 ; dans la cour, un puits de 24 mètres de profondeur, avec pompe manuelle en fer fixée sur un socle en pierre de Couzon gravé A 1876 V ;

< On peut noter également la présence d'éléments identitaires comme l'église Saint-Jean-Marie Vianney ; la mairie ; l'ancien presbytère 8 chemin de la Grabottière ; la croix







A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Le Bourg

Caractéristiques à retenir

de chemin de l'ancien cimetière, devant le 6 chemin de la Grabottière ; la maison natale du curé d'Ars (Monument Historique) ; le couvent des Sœurs de Saint-Joseph, 9 rue du Curé d'Ars…

- Le paysage sur rue est particulier (étroitesse des voies, rues courbes, bâti ancien structurant, bâti étroit et peu haut, portail et porche, mur en pierre, jeu de murs et clôtures, percées visuelles sur les jardins…). ;

- On peut souligner la relative homogénéité bien que le bourg ait été en partie renouvelé au sud par des collectifs qui suivent l'implantation originelle ;

- En partie sud du bourg, les parcelles, de grande taille, sont fortement végétalisées, ménageant une couronne verte dans la pente. Le paysage est également fortement marqué par la présence des murs d'enceinte en pierre, très structurant et souvent couverts de végétation rampante.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Autour de l'église, la ligne de faîtage est parallèle à la voie ; tandis qu'au sud du carrefour de la montée du Bourg et de la rue du Curé d'Ars, elle est perpendiculaire à la voie.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain. Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A2 Périmètre d'intérêt patrimonial
Le Barriot

Identification

Localisation : Avenue de Verdun ; place du Général Brosset ; rue du Barriot ; rue du Paillet ; montée du Village ; chemin du Manoir ; allée de l'esplanade

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé + tissu de maisons bourgeoises

Valeur : urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le quartier du Barriot est situé sur une ligne de crête. Les bâtiments s'implantent donc suivant la pente, le long des axes historiques.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend un Elément Bâti Patrimonial, identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est le hameau principal de la commune, organisé autour de l'église et aujourd'hui vraie centralité.

- Il est plus hétérogène que le bourg, avec une organisation bâtie plus discontinue hormis aux carrefours des voies, sur lesquels le bâti se concentre (place Général Brosset ; à l'angle du chemin du Manoir et de l'avenue de Verdun ; angle rue du Barriot et avenue de Verdun) ;

- Le bâti est de manière générale, implanté en front de rue, ménageant des arrières de parcelles végétalisés et de façon discontinue.

- Cet ensemble possède plusieurs typologies bâties et systèmes d'implantation :

< le centre du hameau est composé de maisons de ville ordinaires

< les entrées du hameau sont quant à elles plutôt marquées par la présence de maisons plus cossues type maisons des champs ;

< tandis que des corps de ferme implantés perpendiculairement à la voie où en L, jalonnent les grandes axes notamment chemin de Pierre Blanche ou rue du Paillet.

- Les bâtiments sont en général de facture modeste, hormis quelques éléments de modénature (encadrement de baie, marquise…). Les façades en pierre animent le paysage des rues.

- Le paysage urbain marqué par les murs en pierre (mur d'enceinte ou mur pignon) qui assurent souvent une perception de continuité bâtie sur rue.

- Les clôtures des propriétés ont également un rôle dans la qualité du paysage, notamment rue du Paillet avec des murs bahuts surmontés de grille en ferronnerie à claire-voie, permettant des vues sur les jardins ou frontages privés végétalisés.

- La végétation est fortement présente dans cet ensemble, et perceptible grâce à la discontinuité bâtie. Ce rapport au végétal constitue l'une des caractéristiques de cet ensemble.

- La discontinuité est également favorable à des percées visuelles sur le grand paysage, mises en valeur par le relief, notamment rue du Paillet.







A2 Périmètre d'intérêt patrimonial
Le Barriot

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seuls les volumes-enveloppes de toiture et couronnement (VETC) bas et moyens sont admis (hormis sur la rue du Paillet où seul le VETC bas est admis).

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver le rapport au paysage : l'identité de cet ensemble repose sur sa situation et son rapport fort au paysage. Les vues existantes sont préservées.

A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau de Crépillère

Identification

Localisation : Chemin de la Crépillère ; petite rue de la Crépillère ; montée du Village

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau de la Crépillère appartient au chapelet de hameaux qui entourent le Barriot. Il se situe à l'ouest du bourg.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend des Eléments Bâtis Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le hameau est développé de façon concentrique autour de la montée du Village. Plus au sud, le long du chemin du Pont une propriété plus bourgeoise est liée au hameau.

- L'homogénéité du tissu a été relativement bien maintenue dans le hameau, le développement s'étant fait sous forme pavillonnaire autour de l'ensemble.

- L'habitat possède un caractère rural marqué : densité bâtie, étroitesse des voies, implantation en front de rue de façon semi-continue, système de cour, murs en pierre, porches avec linteau et vantaux bois…

- Les bâtiments sont de facture modeste ; les façades étant le plus souvent en pierre apparente. Ils se développent autour de cours, souvent minérales. Les façades sur rue sont donc le plus souvent, pauvres en ouvertures.

- Les bâtiments se concentrant sur rue, les arrières de parcelles sont fortement végétalisés.

- Le paysage est marqué par la présence des murs d'enceinte, notamment celui de la montée du village, qui constituent des éléments caractéristiques et identitaires.

- La propriété de la Crépillère, située chemin du Pont est un élément identitaire, avec un fort impact dans le paysage (long mur de clôture, perception du vide de la cour et des bâtiments à l'arrière grâce au relief).







A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau de Crépillère

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A4 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau du Clair

Identification

Localisation : Montée du Clair

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau du Clair appartient au chapelet de hameaux qui entourent le Barriot. Il est situé à l'ouest du bourg et au nord du hameau de la Crépillère.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend des Eléments Bâtis Patrimoniaux, repérés au PLU-H

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau est implanté en limite de zone agricole.

- Il est encore assez homogène, malgré un mitage des arrières de parcelles par de l'habitat pavillonnaire, principalement dans la partie sud.

- Les bâtiments se concentrent le long de la montée du Clair, principalement au sud, de façon semi-continue. L'habitat est composé de corps de ferme, qui se développent dans la profondeur, autour de cours, en lien avec la pente. Au nord, les implantations sont beaucoup plus rares et discontinues. Les bâtiments s'implantent perpendiculairement à la voie.

- Les bâtiments sont de facture modeste ; les façades étant le plus souvent en pierre apparente.

- L'habitat possède un caractère rural marqué : densité bâtie, étroitesse des voies, implantation en front de rue, système de cour, murs en pierre, porches avec linteau et vantaux bois…

- Le paysage est marqué par présence des murs d'enceinte (assurent la continuité bâtie perceptible sur rue), qui constituent des éléments caractéristiques et identitaires, notamment le lont du chemin du Combert.

- Les bâtiments se concentrant sur rue, les arrières de parcelles sont fortement végétalisés, surtout en partie nord.

- La discontinuité bâtie favorise au sud, les vues sur le grand paysage et au nord, l'aération et la végétalisation du tissu qui déborde par-dessus les murs.

- La propriété le Rucher, située à l'angle de la montée du Clair et du Chemin du Combert est un élément identitaire, au caractère structurant.







A4 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau du Clair

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnment (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver le rapport au paysage : l'identité de cet ensemble repose en partie sur son rapport au paysage, les vues sur le grand paysage sont préservées ou recrées.

A5 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau du Paillet

Identification

Localisation : Route de la Tour-de-Salvagny

Typologie : Tissu de hameau + tissu de grandes propriétés

Valeur : Historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau du Paillet appartient au chapelet de hameaux qui entourent le Barriot. Il est situé au nord-ouest, au-dessus du hameau du Clair.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial comprend des Eléments Bâtis Patrimoniaux, repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau se concentre autour du château du Paillet, le long de la route de la Tour de Salvagny, principalement au niveau de la courbure de la voie.

- Il est encore assez homogène, essentiellement marqué par la présence du château, mais présente un caractère un peu moins structurant que les autres hameaux.

- Les bâtiments s'implantent en front de rue, de façon discontinue. La perception de continuité sur rue est due aux murs d'enceinte qui créent un paysage caractéristique.

- Les bâtiments sont de facture modeste ; les façades étant le plus souvent en pierre apparente.

- L'habitat possède un caractère rural marqué : système de cour, murs en pierre, porches avec linteau et vantaux bois…

- La discontinuité bâtie et la situation géographique en haut de pente favorisent les vues sur le grand paysage.

- Les bâtiments se concentrant sur rue, les arrières de parcelles sont fortement végétalisés.

- On peut noter la présence d'éléments remarquables comme :

< Le château du Paillet, qui est un élément identitaire, au caractère structurant. Sa porte d'entrée marque le paysage de la rue.

< ou encore la présence de clôture en pierre dites Palis, sur la parcelle non bâtie, face au château.

- Certains éléments vernaculaires contribuent également à l'identité de l'ensemble, comme les murs d'enceinte aux entrées nord et est du hameau.







A5 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau du Paillet

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver le rapport au paysage : l'identité de cet ensemble repose en partie sur son rapport au paysage, les vues sur le grand paysage sont préservées ou recrées.

A6 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau du Bouquis

Identification

Localisation : Chemin du Bouquis

Typologie : Tissu de hameau + tissu de maisons bourgeoises

Valeur : urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau du Bouquis appartient au chapelet de hameaux qui entourent le Barriot. Il est situé au nord-est du Barriot.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau est concentré sur lui-même en retrait de la route de Limonest. Les bâtiments se développent de part et d'autre du chemin du Bouquis.

- L'homogénéité du tissu a été relativement bien maintenue dans le hameau, malgré le développement pavillonnaire qui tend à encercler le hameau.

- L'organisation est caractéristique des ensembles d'origine rurale, avec des rues étroites ménageant des placettes et espaces minéralisés.

- Les bâtiments s'implantent principalement en front de rue, de façon semi-continue. La perception de continuité sur rue est due aux murs d'enceinte et clôtures qui créent un paysage caractéristique.

- Les bâtiments sont de facture modeste ; les façades étant le plus souvent en pierre apparente.

- L'habitat possède un caractère rural marqué : système de cour, murs en pierre, porches avec linteau et vantaux bois…

- La discontinuité bâtie et la situation géographique dans la pente favorisent les vues sur le grand paysage.

- Les bâtiments se concentrant sur rue, les arrières de parcelles sont fortement végétalisés, parfois en troisième bande seulement en raison du développement bâti dans l'épaisseur.







A6 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau du Bouquis

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver le rapport au paysage : l'identité de cet ensemble repose en partie sur son rapport au paysage, les vues sur le grand paysage sont préservées ou recrées.

A7 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau de Parsonge

Identification

Localisation : Chemin de Parsonge ; chemin de Menestrel

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau de Parsonge appartient au chapelet de hameaux qui entourent le Barriot. Il est situé à l'est du Barriot.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau est assez hétérogène et peu lisible, caractérisé sur le chemin de Parsonge par la présence du Manoir (élément remarquable identifié au titre des Monuments Historiques) ;

- Le hameau est assez déstructuré, le front bâti étant entrecoupé par le chemin de Menestrel ; il est donc relativement peu cohérent ;

- Les bâtiments s'implantent en front de rue, de façon semi-continue. La perception de continuité sur rue est due aux murs d'enceinte et clôtures qui créent un paysage caractéristique.

- Les bâtiments sont de facture modeste ; les façades étant le plus souvent en pierre apparente.

- L'habitat possède un caractère rural marqué : système de cour, murs en pierre, porches avec linteau et vantaux bois…

- Les bâtiments se concentrant sur rue, les arrières de parcelles sont fortement végétalisés..

- Cet ensemble constitue le seul élément structurant dans un environnement discontinus composés d'immeubles de collectifs et de pavillonnaires ;

- On peut noter la présence d'éléments remarquables comme :

< un pont en pierre en encorbellement au-dessus du chemin de Parsonge ;

< un haut mur de soutènement en pierre, en rive ouest du chemin de Parsonge.

< La fontaine de Parsonge, à l'angle du chemin du Manoir et du chemin de Parsonge. La source, jaillissant à 1,50 m de profondeur, est cachée par une construction cubique, en moellons équarris maçonnés, qui est couverte de dalles disposées en bâtière. L'ouverture, encadrée d'un arc surbaissé en pierre jaune, est fermée par deux vantaux en bois, avec leurs pentures en fer forgé ; le claveau central de l'arc est orné du blason de Balthazard de Villars, seigneur de Laval. Le faîtage du toit est sommé d'un dé surmonté d'une petite croix en calcaire gris, de section ronde, dont les extrémités sont terminées en calottes (début du XVIIe siècle).







A7 Périmètre d'intérêt patrimonial
Hameau de Parsonge

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Préserver le rapport au paysage : l'identité de cet ensemble repose en partie sur son rapport au paysage, les vues sur le grand paysage sont préservées ou recrées.